

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er avril 2021**

**Rapporteur :  
Madame Valérie  
DURRWELL**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 12/04/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/04/2021  
(accusé de réception du 09/04/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Création d'un conseil de la nuit**

**La collectivité souhaite aujourd'hui se préoccuper de concilier toutes les attentes face aux différents enjeux que représente la vie nocturne en matière d'attractivité, de tranquillité, de « vivre ensemble », de partage et de tolérance.**

**Pour répondre à ce défi, il est proposé de créer un conseil de la nuit pour définir sur la ville de Quimper une stratégie globale, transversale et co-construite avec l'ensemble des acteurs de la vie nocturne. Pour lancer la démarche, un accompagnement sera sollicité pour réaliser un diagnostic partagé de la situation et définir la stratégie commune de gestion des problématiques de la nuit.**

\*\*\*

La qualité de la vie nocturne est devenue un enjeu et une préoccupation partagée par de nombreuses grandes villes comme Paris, Rennes, Nantes, Grenoble, Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, ... mais désormais de nouvelles villes de plus petites tailles comme La Rochelle ou Saint-Nazaire, qui se sont inscrites dans des stratégies globales et transversales de gestion de la vie nocturne avec la création d'un conseil de la Nuit.

La ville de Quimper est désormais concernée par cette problématique avec le développement des animations en cœur de ville et dans les quartiers ainsi que la transformation du tissu commercial vers d'avantage de bars, restaurants, lieux festifs et terrasses qui engendrent des conflits sur le domaine public et privé. La période de déconfinement qui s'annonce va accentuer aussi les conflits et poser de nombreux problèmes qu'il faut pouvoir aussi anticiper.

C'est pourquoi la ville de Quimper souhaite s'engager dans une démarche globale, transversale et co-construite avec l'ensemble des élus, services et acteurs concernés. Elle pourrait à ce titre bénéficier de l'expérience des villes déjà mobilisées depuis plusieurs

années, sur la mise en place d'une telle démarche et s'appuyer sur la plateforme nationale et européenne de la vie nocturne qui regroupe la plupart des acteurs de la nuit.

### **Qu'est-ce que le Conseil de la Nuit ?**

Sortir, s'amuser, faire la fête, la nuit est, pour beaucoup, synonyme de joie et de divertissement. Loin d'être seulement un temps de réjouissances pour les noctambules, la nuit concerne d'autres domaines : travail, services, soins, transports, activités culturelles, sécurité, prévention et bien évidemment le besoin de chacun de se reposer.

L'évolution des rythmes de vie rend d'autant plus nécessaire une approche transversale et équilibrée de toutes ses façons de vivre la nuit. Il s'agit d'allier le respect du sommeil des riverains, le désir de sortir des noctambules, les conditions de vie des travailleurs de nuit et le développement économique et culturel des activités nocturnes.

Le Conseil de la Nuit a pour objectif de permettre une concertation et une structuration de l'ensemble des acteurs de la vie nocturne.

Le Conseil accompagnerait la Ville de Quimper dans sa volonté de développer une politique participative alliant développement et promotion de la vie nocturne, prévention et régulation.

### **Qui compose le Conseil ?**

L'assemblée plénière du Conseil de la Nuit rassemblerait :

- les institutions concernées : les élus de la ville de Quimper, Police nationale et municipale, Préfecture, le SDIS, Office du Tourisme, ...
- des associations : riverains, consommateurs, prévention, associations étudiantes et BDE (bureau des étudiants), ...
- des organisations professionnelles : associations et syndicats de bars et établissements de nuit, UMIH, syndicats de travailleurs, taxis...
- des organismes spécialisés dans les domaines suivants : mobilités (QUB), urbanisme, tourisme, culture, santé, droit, ...
- des personnalités qualifiées volontaires : chercheurs, sociologues, travailleurs sociaux, gérants d'établissements de nuit, artistes...

### **Quel est son rôle et son fonctionnement ?**

Le Conseil de la Nuit est un lieu d'expression, de débat, de réseau et d'interconnaissance pour les acteurs locaux de la nuit. Il a pour finalités et enjeux de :

- Prolonger le travail de dialogue entamé lors de la phase de diagnostic réalisé en amont
- Co-construire, suivre et évaluer les actions engagées par la collectivité et les acteurs de la nuit
- Objectiver et enrichir la connaissance des nuits quimpéroises

Afin d'accompagner la réflexion et la mise en œuvre des actions, des groupes de travail thématiques pourraient être créés, rassemblant les membres concernés autour de thèmes comme par exemple :

- La solidarité et égalité Femmes/Hommes la nuit dans l'espace public
- Santé et Prévention des risques
- Tranquillité publique & sécurité
- Les mobilités nocturnes
- La propreté
- Art, Culture et temps de la nuit
- L'économie de la nuit et l'emploi

Le Conseil de la Nuit pourrait se réunir 3 à 4 fois par an en séance plénière afin de partager les avancées des travaux et débattre des perspectives de développement de la politique de la Nuit à Quimper.

### **Quelles seraient les mesures mises en œuvre ?**

À l'issue d'une première étape participative d'élaboration d'un diagnostic, le comité de la nuit définirait des propositions d'actions.

L'ensemble des membres du comité de la nuit pourrait aussi par exemple rédiger et engager l'ensemble des parties prenantes au travers d'une Charte de la vie nocturne. Cette charte viserait à l'épanouissement de tous les usages de la nuit et pourrait être complétée par un guide qui préciserait les orientations concrètes de la charte.

Pour illustrer les actions qui pourraient être mises en œuvre, nous pouvons citer trois exemples concrets mis en place dans d'autres villes comme :

- À Lille, un sonomètre est installé dans chaque bar avec une limite de décibels. Lorsque la limite est dépassée, une alarme sonne dans le bar. Au bout de 3 dépassements dans la même soirée, une équipe de la tranquillité (PM ou PN) se rend sur place.
- À Nantes, création d'arrêt à la demande après 22H30 pour les bus la nuit afin de mieux sécuriser les déplacements.
- À la Rochelle, création d'une instance de régulation des débits de boissons pour accompagner les nouvelles créations de lieux festifs ou intervenir en cas de conflit.

Face aux enjeux identifiés et souvent de plus en plus complexes, la collectivité souhaite être accompagnée pour mettre en place cette initiative innovante et inédite dans une approche structurante de la vie nocturne notamment dans ses dimensions culturelle, sociale, économique et de tranquillité publique.

Il conviendra ainsi d'établir au préalable un diagnostic partagé de « l'écosystème nocturne » quimpérois pour ensuite définir une stratégie commune de la gestion des problématiques.

### **La démarche**

Pour atteindre les objectifs, il est proposé de définir une stratégie locale de la nuit en réalisant les 3 phases suivantes :

- Phase 1 : Lancement de la démarche et mise en place des instances de pilotage
- Phase 2 : Diagnostic et préconisations
- Phase 3 : Installation du comité quimpérois de la nuit puis mise en œuvre du schéma d'orientation de la vie nocturne et des propositions d'actions

Ces différentes phases seront confiées à un prestataire, spécialisé dans la vie nocturne, qui serait chargé d'accompagner la collectivité pour réaliser les missions suivantes :

- 1) Réaliser un diagnostic partagé sur la vie nocturne quimpéroise à partir :
  - d'étude de documents existants et de l'historique de la ville dans ce domaine,
  - d'entretiens individuels et collectifs,
  - de synthèses collectives,
- 2) Présenter des préconisations (court, moyen, long termes),
- 3) Définir un plan programmatique d'interventions,
- 4) Accompagnement à la construction d'une stratégie locale de la nuit,
- 5) Suivre la mise en œuvre du conseil de la Nuit.

La réalisation de l'opération s'établira sur une période d'environ 9 mois pour réaliser les 3 phases de création du schéma d'orientation de la vie nocturne et aboutir à une validation des objectifs de la stratégie globale, transversale et co-construite de la Nuit.

Cette mission d'accompagnement est estimée à 50KE TTC.

\*\*\*

Après avoir délibéré (7 abstentions ; 42 suffrages exprimés dont 39 voix pour et 3 voix contre), le conseil municipal décide de valider le principe de la création d'un conseil de la Nuit avec l'appui d'un consultant pour structurer la démarche.